



# Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise  
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

## ARRETE N°20/2021 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Monsieur HAMEL Antoine en date du mardi 21/09/2021 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de ravalement de façade au 33, rue de Paris 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur HAMEL Antoine propriétaire de la maison 33, rue de Paris est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société LAROCHE, route nationale 370 95500 GONESSE destiné au ravalement de façade devant le 33 rue de Paris 95300 LIVILLIERS à partir du mercredi 22 septembre 2021 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2** : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par l'entreprise LAROCHE. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

**Article 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;  
Monsieur HAMEL Antoine ;  
L'entreprise LAROCHE ;  
Affichage

LIVILLIERS, le 21/09/2021

Le Maire  
Marion WALTER

